

Commissions administratives. Recrutement du personnel. (C. 28 nov. 1892.) — Nomination. (A. 25 janv. 1892.) — Liège. (A. 29 janv. 1892.) — Courtrai. (A. 22 fév. 1892.) — Namur. Nombre et nomination. (A. 18 mars 1892.) — Audenarde. (A. 14 juill. 1892.) — Tongres. (A. 1^{er} déc. 1892.) — Gand et Termonde. (A. 27 déc. 1892.)

Aliénés. Transfèrement dans un asile. Costume civil. (C. 31 août 1892.)
— Transport. Avis préalable à donner au chef de la station de
départ. (C. 21 déc. 1892.) *Voy. Service de médecine mentale*

Promenades au préau. (C. 15 mars 1892.)

Quartier de discipline et de correction. Établissement à la prison centrale de Gand. Envoi des garçons âgés de moins de 18 ans et condamnés à plus de six mois d'emprisonnement. (C. 8 avril 1892.) — Enfants internés. Assistance aux funérailles des père et mère. Visite aux parents malades. Autorisation. (C. 5 mai 1892.) — Tableau de la division de la journée. (C. 16 juill. 1892.) — Transfèrement en cellule des jeunes condamnés. Fixation de l'âge à 20 ans accomplis. (C. 24 sept. 1892.) *Voy. Classification des détenus.* ÉCOLES DE BIENFAISANCE. *Maladies graves. Mise en apprentissage.*

1892

Bibliothèque. Distribution des livres de la bibliothèque circulante par
le commis-comptable. (C. 13 mars 1892.) — Achat de livres. (C.
30 avril 1892.)

Choléra. Détenus présentant des symptômes du choléra. Translation dans les hôpitaux civils. (C. 19 sept. 1892.) — Mesures sanitaires. (C. 23 et Rapport du 17 sept. 1892, p. 751.)

1892

Chemins de fer. Abonnement au guide officiel. (C. 26 oct. 1892.)

1893

Extincteurs d'incendie. Charges. Préparation à la prison centrale de
Gand. (C. 22 avril 1893.)

1893

Dénominations nouvelles des prisons. (C. 9 janv. 1893.)

Culte. Aumôniers. Confession des détenus. Admission de prêtres étrangers. (C. 21 mars 1893.) *Voy. Détenus dissidents.*

1893

Bâtiments. Logement des membres du personnel. Chauffage. Distribution de combustibles. Limites. (C. 10 oct. 1893.) Voy. *Rapport mensuel.*

1893

Bibliothèques. Liste des acquisitions jugées nécessaires. Envoi au ministère de la justice. (C. 9 mars 1893.) — Bibliothèque circulante à l'usage du personnel des prisons. Institution. (C. 24 juin 1893.)

1893

Appel et cassation. Formalités à remplir par les personnes détenues ou internées. (L. 25 juill. 1893.) — Registres. Modèle. (C. 5 août 1893.)

1893

Actes de la procédure ordinaire. Notification par les directeurs des prisons.
Préparation des écritures. (C. 31 janv. 1893.) *Voy. Appel et ca. Non.*

1893

Mendiants et vagabonds. Passagers. Dépôt dans la prison la plus rapprochée du cantonnement de la gendarmerie. (C. 25 et 30 mars 1895.)
Voy. Cantine.

1893

Habillement des détenus. Trousseau des détenus malades. Complément.
(C. 25 oct. 1893.)

Prisons de Bruxelles. Direction unique. (C. 28 d'c. 1895.) Voy. *Classification.*

1893

Tabac. Usage. Prison centrale de Gand. Condannés criminels. (C.
20 janv. 1893.)

Comparution en justice. Prévenus. Interdiction du port du costume pénal.
(C. 30 nov. 1893.)

1893

Pecule des condamnés libérés. Remise aux comités de patronage. (C.
30 juin et 3 juill. 1893.)

Denier de poche des condamnés privés de l'usage de la cantine. Réduction.

(C. 30 juin 1895.)

Encelllement. Détenus incapables de supporter le régime. Propositions
de grâce. (C. 11 déc. 1895.)

Travail des détenus. Contrats avec les entrepreneurs. Modèle. (C. 25 avril 1893.) — Relevé des simples occupations ainsi que du nombre des détenus occupés dans chaque établissement. (C. 29 août 1893.) — Relevé statistique. (C. 4 déc. 1893.) *Voy. Service domestique.*

Rapport mensuel. Bâtiments. Exécution des travaux. Mention. (C.
31 mai 1893.)

1893

Rapport journalier. Jeunes condamnés écroués. Mention de la date de naissance. (C. 28 fév. 1893.)

Correspondance de service. Obligation de la faire prendre aux bureaux de poste les dimanches et jours fériés. (C. 31 juill. 1893.)

Service de propreté. Distribution du savon blanc. Cantines. Débit de
savon. Suppression. (C. 9 oct. 1893.)

Service de santé. Médicaments non prévus au formulaire du service de santé de l'armée. Emploi dans des cas exceptionnels et motivés. Liquidation. Justification des ordonnances. (C. 21 mars 1893.) — Médecins en titre. Délégation en cas d'empêchement. (C. 25 août 1893.) — Adjudication de certains médicaments simples. (C. 10 oct. 1893.)

1893
1894

Écrou. Ordre. Mention de la date de naissance des condamnés. (C. 17 et 20 mars 1893.) — Transmission de l'ordre d'écrou par le bourgmestre ou l'officier de police. (C. 6 mai 1893.) — Constatation des signes particuliers. (C. 28 nov. 1894.)

1893
1894

Personnel. Attribution des places de surveillant à des gens de métier.
Indication des professions. (C. 15 fév. 1893.) — Agents subalternes.
Nomination. Id. agents jouissant d'un traitement minimum de 800 fr.
Pension et soins médicaux. (A. 29 et C. 30 déc. 1893.) — Instituteurs.
Traitements. (A. 22 mars 1894.) — Défense de s'approvisionner chez
des entrepreneurs ou fournisseurs. (C. 15 juin 1894.) *Voy. Bâtiments.*
Service domestique. Service de santé. FRAIS DE ROUTE ET DE SÉJOUR.

1893

1894

Commissions administratives. Frais de bureau. Imputation sur l'indemnité allouée par la province. (C. 20 mars 1893.) — Personnel. Nomination. Ypres. (A. 24 avril 1893.) — Id. Furnes. (A. 21 juin 1893.) — Id. Gand et Arlon. (A. 25 nov. 1893.) — Renouvellement biennal. (A. 27 avril 1894.) — Personnel. Nomination. Huy. (A. 3 déc. 1894.) — Id. Bruxelles et Saint-Gilles. (A. 13 déc. 1894.)
Secrétaires. Congés. Autorisation des commissions. Secrétaires intérimaires. Choix. Frais à charge des secrétaires en titre. (C. 12 janv. 1894.)

1893
1894

Comptabilité. Frais d'entretien des mendiants et vagabonds. Recouvrement. États trimestriels. (C. 7 mars 1893.) — Frais d'entretien des mendiants et vagabonds étrangers et envoyés au dépôt de mendicité. Recouvrement. — Id. des mendiants et vagabonds étrangers conduits à la frontière. Charge de l'Etat. (C. 3 nov. 1894.) *Voy. Commissions.*

1893
1894

Tarif alimentaire des détenus valides. (A. 21 sept. et C. 6 oct. 1893.) --
Soupes à l'orge. Distribution transitoire. (C. 19 déc. 1893. -- Com-
position de la soupes aux pois. (A. M. 4 juin 1894.) Voy. *Service*
domestique.

1893
1894

Service de médecine mentale. Inspection. Examen des condamnés entrés pendant le dernier trimestre écoulé. (C. 28 fév. 1893.) — Médecins aliénistes. Registre de présence. Mention des visites. (C. 6 mars 1893.) — Cas urgents. Télégramme d'information au médecin aliéniste de la circonscription et, en cas d'empêchement, aux autres médecins du service de médecine mentale. (C. 16 sept. 1893.) — Inspections trimestrielles. Examen de certaines catégories de récidivistes. Mentions à consigner dans la lettre d'avertissement aux médecins aliénistes. (C. 25 oct. 1893.) — Application des dispositions réglementaires aux passagers mendiants et vagabonds. (C. 2 déc. 1893.) — Inspections périodiques. Suppression de l'examen de certaines catégories de récidivistes. (C. 15 février 1894.) — Inspections trimestrielles. — Bulletins individuels. (C. 4 déc. 1894.)

1893
1894

Visiteurs. Remise aux détenus de boissons et comestibles. Défense.
Remise d'autres objets. Autorisation du directeur. (C. 8 avril 1893.)
— Visites en cellule aux détenus. Autorisation préalable de l'admini-
stration centrale. (C. 15 janv. 1894.) — Visites des aumôniers et
des ministres des cultes dissidents. Règles à suivre. (C. 10 février
1894.) — Prison centrale et quartier de discipline de Gand. Règle-
ment. (C. 16 oct. 1894.)

1893
1894

Comptabilité morale des condamnés. Bulletin de renseignements. Formule. (C. 20 janv. 1893.) — Détenus en instance de divorce ou de séparation de corps. Mention au compte moral. (C. 6 mars 1893.) — Id. Renseignements à fournir aux directeurs des prisons par les parquets. (C. 6 mars 1893.) — Substitution des fiches aux carnets. (C. 31 juill. 1893.) — Bulletin de renseignements. Condamnations antérieures. Indication du lieu de détention, de la date et du motif de la libération. Omission. Envoi du bulletin au ministère de la justice. (C. 30 août 1893.) — Agents chargés de la conservation des fiches. Emploi des carnets par MM. les aumôniers. (C. 7 fév. 1894.) — Bulletins de renseignements. Mention des antécédents judiciaires. (C. 24 avril 1894.) — Bulletins de renseignements concernant les mineurs de 13 ans. (C. 12 mai 1894.)

1893
1894

Quartier de discipline de Gand. Transfèrement des individus ayant à subir des peines de courte durée ou devant comparaître en justice. Autorisation préalable. (C. 15 mars 1893.) — Id. des enfants et des jeunes condamnés. (C. 27 oct. 1894.) Voy. *Visiteurs. ÉCOLES DE BIENFAISANCE DE L'ÉTAT. Quartier de discipline de Gand. Evasion.*

1893
1894

Cantine. Suppression pour certaines catégories de condamnés. Exceptions. Autorisation spéciale. Admission provisoire à la faveur de la pistole ou de l'octroi des vivres du dehors. (C. 4^{er} mars 1893.) — Détenus malades. Demandes d'admission à la pistole, d'autorisation de faire venir les vivres du dehors ou de participation à la cantine. Avis favorable du médecin. Application du régime des malades. (C. 11 janv. 1894.) — Id. Décision de la commission administrative. C. 1^{er} oct. 1894.) — Mendians et vagabonds passagers. Privation des objets débités à la cantine, à l'exception du papier, du fil à coudre et des aiguilles. (C. 15 janv. 1894.) *Voy. Service de propreté. Tabac.*

1893
1894

Emprisonnement. Femmes enceintes. Sursis à l'exécution de la peine. (C. 20 fév. 1893.) Voy. GRACES. — Exécution immédiate de l'emprisonnement. Envoi successif des condamnés. (C. 22 et 29 avril 1893.) — Condamnation à des peines de police. Exécution. Détention dans les prisons de l'arrondissement. (C. 6 mai 1893.) Imputation de la peine à partir du moment de l'incarcération. (C. 15 et 28 fév. 1894.) — Détenus en voie d'extradition ayant été soumis, dans des prisons étrangères, au régime cellulaire. Réduction de peine établie par la loi du 4 mars 1870. (C. 28 sept. 1894.)

1893
1894

Classification des détenus. Prisons de Saint-Gilles et des Petits-Carmes, à Bruxelles. Condamnés des arrondissements de Bruxelles et de Louvain. (C. 6 mars 1893.) — Détenus préventivement condamnés à trois mois ou moins d'emprisonnement et condamnés de plus de trois jusqu'à six mois de l'arrondissement de Bruxelles. Détention à la prison de Saint-Gilles. (C. 10 avril 1893.) — Condamnés de l'arrondissement de Bruges de un à six mois d'emprisonnement. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 31 mai 1893.) — Id. de l'arrondissement de Furnes. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 28 sept. 1893.) — Condamnés de l'arrondissement de Marche à deux mois et moins d'emprisonnement. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 13 nov. 1893.) — Classification des condamnés (garçons) mineurs de 18 ans. (C. 17 juill. 1893.) — Prison à Bruxelles (Petits-Carmes). Évacuation du quartier des hommes. Répartition des détenus entre les prisons de Saint-Gilles et de la rue des Minimes, à Bruxelles. (C. 28 déc. 1893.) — Condamnés de l'arrondissement de Bruxelles, de plus de trois à six mois d'emprisonnement. Détention à la prison centrale de Gand. Condamnés majeurs de 18 ans, à trois mois et moins d'emprisonnement, du chef de faits non contraires aux bonnes mœurs. Détention à la prison des Minimes. (C. 11 mai 1894.) — Suspension momentanée de l'envoi des détenus à la prison centrale de Gand. Détention dans les prisons de l'arrondissement. (C. 27 oct. et 20 nov. 1894.) — Condamnés de l'arrondissement d'Ypres, d'un à six mois d'emprisonnement. Détention à la prison du chef-lieu. (C. 21 mars 1894.) —

Condamnés de l'arrondissement de Malines de un à six mois d'emprisonnement. Internement à la prison de Malines. (C. 18 juin 1894.) — Transfert dans la prison de Liège des condamnés par les cours d'assises de Tongres et d'Arlon jusqu'à l'issue du recours en cassation. (C. 28 sep. 1894.) — Envoi à la maison secondaire de Louvain des condamnés de l'arrondissement de Turnhout à des peines de plus de six mois sans dépasser trois ans d'emprisonnement. (C. 6 déc. 1894.) *Vou. MINÉRIERS.*

1893
1894

Service domestique. Emploi d'agents ou de détenus pour le service particulier des fonctionnaires. Défense. Exception pour les travaux de jardinage. (C. 18 mai 1893.) — Emploi d'infirmier ou d'aide infirmier. Exclusion des condamnés pour délits de mœurs. (C. 18 juill. 1893.) — Emploi exceptionnel des détenus récidivistes. Visite des cellules. (C. 3 oct. 1893.)

Détenus employés au service de la buanderie. Distribution de bière et café. (C. 29 août 1894.) — Id. Détenus employés au service de chauffeurs ou de boulangers. Distribution de bière. (C. 29 oct. 1894.) — Id. Préparation du café. Fourniture de la bière. (C. 29 déc. 1894.)

1893

1894

Suicide ou évasion. Procès-verbal. Envoi immédiat au ministère de la justice et à la commission administrative des prisons. (C. 6 mars 1893.)

— Suicide. Surveillance spéciale de certains détenus après leur arrestation, leur jugement ou leur comparution devant les magistrats instructeurs. (C. 29 avril 1893.) — Suicide. Avis télégraphiques au ministère de la justice. (C. 30 nov. 1894.)

1894

*Etrangers mis à la disposition du gouvernement. Avis de l'administration
de la sûreté publique au sujet des dispositions à prendre à leur égard.
(C. 9 juill. 1894.) Voy. Comptabilité.*

1894

Frais de justice. Liquidation. Ordonnances de capture. Mémoires des agents de la force publique. Reçus délivrés par les directeurs des prisons. (C. 20 avril 1894.)

Détenus dissidents. Visites par les aumôniers et les ministres des cultes
dissidents. Règles à suivre. (C. 10 fév. 1894.)

Détenus à libérer. Feuilles de mise en liberté à joindre au réquisitoire
de translation par voitures cellulaires. (C. 20 fév. 1894.)

1894

Accusés ou prévenus acquittés et non retenus pour autre cause. Remise aux agents chargés de l'extraction d'une note indiquant la cause de la détention. Mise en liberté à l'audience. Avis aux directeurs des prisons. (CC. 22 mai 1894.)

Libération provisoire. Autorisation préalable du Ministre de la justice.

(C. 30 mai 1894.) — Cas d'urgence. (C. 13 juin 1894.)

Mobilier. Suppression des tinettes en bois pour la distribution des vivres. Emploi de tinettes en tôle galvanisée. (C. 7 avril 1894.) — Emploi à d'autres usages des tinettes en bois. (C. 1^{er} oct. 1894.)

1894

Libération conditionnelle. Propositions. Affaires confidentielles. (C.
27 juin 1894.)